

Educateur spécialisé

Diplôme d'État de niveau 6 – RNCP 41747

Mise à jour le
24/09/2026

OBJECTIFS DE LA FORMATION

ÊTRE CAPABLE DE

- Accompagner les personnes au quotidien et prendre en compte les spécificités du public en fonction du lieu de cet accompagnement, à domicile, au sein d'une structure collective ou dans le milieu scolaire.
- Impulser et soutenir une démarche réflexive basée sur l'implication à partir de l'expérience de formation.
- S'inscrire dans une analyse partagée de la pratique professionnelle dans le respect de la confidentialité des informations concernant les personnes.
- Développer des savoirs théoriques et méthodologiques en sciences humaines et sociales.
- Construire son identité professionnelle pour l'exercice du métier d'éducateur spécialisé.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION

- Être âgé de moins de 30 ans (sans limite d'âge pour les personnes en situation de handicap)
- Être titulaire du baccalauréat, être titulaire d'un certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins de niveau IV.
- Obtenir une promesse d'embauche et sous réserve du nombre de place disponible.
- Satisfaire aux épreuves de sélections (ParcourSup).

DURÉE DE LA FORMATION

- 36 mois selon le parcours du candidat.

DISPENSES ET ALLÈGEMENT DE LA FORMATION

- En fonction de certains parcours de formation préalablement suivis, les candidats peuvent bénéficier d'allègements ou dispenses de formation.

CONTENU DE LA FORMATION THÉORIQUE- 1505 heures + 12h d'accompagnement individuel

- Bloc 1 : 504 heures - concevoir et conduire un accompagnement social global favorisant l'insertion sociale et l'amélioration des conditions de vie
- Bloc 2 : 504 heures - favoriser et soutenir l'autodétermination des individus et des collectifs dans un but d'émancipation



- Bloc 3 : 252 heures - s'inscrire dans une dynamique partenariale et territoriale en lien avec la mise en œuvre des politiques de cohésion sociale
- Bloc 4 : 245 heures - s'inscrire dans un contexte professionnel du travail social

CONTENU DE LA FORMATION PRATIQUE 1925 heures (55 semaines)

- L'apprenti doit effectuer une mise à disposition auprès d'un public différent.

MÉTHODES MOBILISÉES

- De cours théoriques, de séminaires ; de cours méthodologiques ; d'ateliers collectifs ou d'auto-formation ; de projets tutorés ; de travaux d'initiation à la recherche (analyse bibliographique, enquêtes terrain, etc.) ; de restitution de travaux par les étudiants ; de suivi individuel et/ou en groupe, etc.

INSCRIPTION ET RENTREE

- Modalités d'admission : Inscription sur ParcoursSup.
- Les épreuves de sélection : selon le référentiel et selon l'institut de formation.
- Processus d'admission : débute en janvier de l'année N pour une rentrée en septembre de l'année N.
- Consulter nos écoles partenaires pour obtenir les dates précises de rentrée.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Evaluations des compétences théoriques et pratiques tout au long de la formation :
 - BC1 : Contrôle continu et épreuve conclusive
 - BC2 : Contrôle continu
 - BC3 : Contrôle continu
 - BC4 : Contrôle continu

L'évaluation de la formation pratique n'entre pas dans le cadre du contrôle continu ni de l'épreuve conclusive. Les périodes de formation pratique font l'objet d'une évaluation concertée, entre le référent professionnel, l'étudiant et le responsable de formation. Cette évaluation figure dans le livret de formation.

POURSUITE D'ÉTUDES

- Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS) ; Diplôme d'État d'ingénierie sociale (DEIS) ; Certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de chef de service d'intervention sociale (CAFDES) ; Certificat Référent de parcours santé-social

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

- Le CFA accueille et accompagne les personnes en situation de handicap.
- Une référente handicap : Léa TUPINIER (06.77.61.49.52 / l.tupinier@cfasanitaireetsocial.fr)

COÛT DE LA FORMATION

- Gratuité pour les apprentis. Les coûts de formation sont pris en charge par les OPCO pour les employeurs du secteur privé. Pour les employeurs des trois fonctions publiques, devis sur demande.

